



Dakar, le 8 mai 2006

INVITATION

Objet : Atelier de partage sur le dossier Protection Sociale agro-sylvo-pastorale

Mesdames, Messieurs,

La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale a été promulguée le 4 juin 2004. Elle prévoit dans son article 14 la mise en place d'un système de protection sociale des ruraux, la frange la plus nombreuse et la plus vulnérable de la population sénégalaise.

En mai 2005, pour la mise en œuvre de cette loi, la DAPS a identifié sept thématiques parmi lesquelles « la Reconnaissance formelle des Métiers de l'Agriculture ». Le CNCR a été désigné comme chef de file de cette thématique.

Ce groupe thématique scindé en deux sous groupes : « Protection Sociale » et « Métiers de l'Agriculture », fonctionne depuis juillet 2005, a tenu plusieurs rencontres, mené certaines études et rassemblé une bonne documentation.

Aujourd'hui, il est question de rassembler tous les acteurs gravitant autour de cette thématique dans un atelier de partage sur le dossier de protection sociale agro-sylvo-pastorale.

Cet atelier qui se tiendra **les lundi 15 et mardi 16 juillet 2006 à l'hôtel Ngor Diarama**, va regrouper les principaux acteurs (ministères, organisations professionnelles, élus locaux, partenaires sociaux, partenaires au développement, etc.).

Cette rencontre sera mise à profit pour (i) une large information sur les enjeux et la problématique du régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale. (ii) la restitution des étapes franchies ; (iii) la définition des prochaines étapes de la mise en place du régime, notamment de l'étude de faisabilité et son budget, et (iv) enfin la définition des responsabilités des différentes parties.

La cérémonie d'ouverture présidée par Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Hydraulique Rurale et de la Sécurité Alimentaire est prévue le lundi 15 Juillet 2006 à partir de 9heures.

Le Secrétaire Général

Samba Cuyeye

- Ci joints : - les termes de référence de l'atelier
- l'agenda de l'atelier
- la liste des participants
- la note de synthèse



République du Sénégal



Conseil National de Concertation
et de Coopération des Ruraux



MISE EN PLACE D'UN REGIME DE PROTECTION SOCIALE AGRO-SYLVO- PASTORALE AU SENEGAL

**Termes de référence de
l'atelier d'information sur le processus de mise en
place et de programmation des étapes suivantes de
l'étude de faisabilité**

Avril 2006

Contexte et Justification

Le Gouvernement du Sénégal a initié, en 2003, la formulation d'une loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) qui vise au renforcement de la compétitivité de l'agriculture nationale. Une des dispositions de cette loi est la création d'un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale. Ce régime doit être soutenu par l'Etat pendant les cinq premières années de son fonctionnement.

Ce régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale est une des composantes de la thématique « Reconnaissance formelle des métiers de l'agriculture » dont le CNCR est chef de file.

La volonté des Organisations Professionnelles Agricoles de contribuer à la mise en place d'un système de protection sociale pour les ruraux se situe dans un contexte marqué par des difficultés persistantes pour l'accès des populations aux soins de santé. Les difficultés économiques entraînant une paupérisation avancée, notamment des couches de la population les plus vulnérables, ont fortement pesé sur les dépenses de santé. En outre la réduction des dépenses publiques de santé a eu une répercussion négative importante sur la disponibilité et la qualité des soins.

Par ailleurs les populations rurales, particulièrement les producteurs agricoles, en dehors des maladies naturelles, sont confrontées quotidiennement à des dangers liés à la nature des produits qu'ils manipulent (produits chimiques souvent toxiques) et au matériel agricole qui occasionne des accidents souvent assez graves. Cependant, ils n'ont aucun système de prise en charge par rapport à ces risques qu'ils côtoient tous les jours et qui ont une incidence négative sur leurs activités mais aussi sur le plan social (baisse de productivité due à des jours de travail sacrifiés entraînant une baisse des productions, appel au travail des enfants pour combler les pertes de journées de travail, exposant ainsi les enfants à des dangers autrement plus sérieux).

En octobre 2004, le CNCR, par le biais d'une correspondance adressée au Directeur du Bureau Sous régional, sollicitait l'appui technique et financier du BIT pour la mise en place de mutuelles de santé au profit de ses membres.

En février 2005, le CNCR et la MSA ont signé une convention de partenariat qui porte sur un appui technique pour la participation du CNCR aux instances chargées de la mise en place d'un régime de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture dans le cadre de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale au Sénégal.

L'OIT et la MSA ont signé en octobre 2005 une lettre d'intention en vue d'établir des relations de coopération entre elles et de conjuguer les efforts des deux parties en vue de renforcer la participation des populations des pays émergents et en développement dans la mise en place ou les réformes de systèmes de protection sociale et de santé.

Un sous groupe de travail sur la protection sociale a été mis en place le 29 juillet 2005 autour du CNCR. Ce sous groupe de travail présidé par le ministère du travail comprend d'autres acteurs, notamment les ministères de l'agriculture, de la santé, des finances, le BIT à travers le programme STEP, la MSA, le comité national du dialogue social, etc.

En octobre 2005, le sous groupe de travail a organisé un atelier de réflexion sur le dossier. A l'issue de cet atelier, une feuille de route décrivant les principales étapes de l'étude de faisabilité a été élaborée.

En décembre 2005, une spécialiste du BIT Genève en matière de protection sociale a séjourné au Sénégal. Durant sa mission, cette experte a pris contact avec les différents acteurs de la mise en place du régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale. A l'issue de sa mission, une note de synthèse a été produite et restituée devant les membres du sous groupe de travail. Cette note de synthèse précise les principales étapes de l'étude de faisabilité et pose quelques questions relatives au système de financement du régime.

En janvier 2006, une mission de la MSA a séjourné au Sénégal. Durant cette mission, Madame Sylvie BENARD a tenu une séance de travail avec quelques membres du sous groupe de travail sur la protection sociale agro-sylvo-pastorale afin de s'informer de l'état d'évolution du dossier.

En février 2006, les résultats de l'enquête coûts moyens et fréquences d'utilisation des services de santé réalisée dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un système d'assurance maladie pour les travailleurs du secteur des transports routiers permettent de déterminer des paquets de prestations de soins possibles pour le régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale. Ces paquets de prestations correspondent à des niveaux de contribution nécessaires pour assurer un équilibre au régime à mettre en place.

Enfin, le jeudi 23 mars 2006, le Directeur de la DAPS a organisé une rencontre à laquelle ont pris part le CNCR, le BIT, le responsable de la cellule de suivi du DSRP et le président du sous groupe de travail afin de faire le point sur **l'état d'avancement des travaux relatifs à la protection sociale agro-sylvo-pastorale et à la préparation des prochaines étapes.**

A l'issue de cette rencontre (présidée par Monsieur Ibrahima NDIAYE qui a été responsabilisé au niveau de la DAPS pour le suivi du dossier) il a été retenu la nécessité de faire **une note de synthèse retraçant les étapes déjà franchies et les actions à mener dans le cadre de l'étude de faisabilité.**

Il a été décidé également **d'organiser un atelier de partage sur le dossier de protection sociale agro-sylvo-pastorale.**

Cet atelier qui va regrouper les principaux acteurs (ministères, organisations professionnelles, etc.) du dossier sera mis à profit pour (i) **une large information sur les enjeux et la problématique du régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale.** (ii) **Les étapes franchies seront également restituées durant cet atelier.**

Enfin l'atelier (iii) **définira les prochaines étapes de la mise en place du régime, notamment de l'étude de faisabilité, (iv) les responsabilités des différentes parties et (v) la finalisation le budget de l'étude de faisabilité.**

Objectif général

L'atelier a pour objectif principal de faire le point sur (i) l'évolution du dossier de protection sociale agro-sylvo-pastorale et de (ii) programmer les étapes futures.

Objectifs spécifique

Les objectifs spécifiques de l'atelier sont:

- De faire un état de l'évolution du dossier;
- D'informer les principaux acteurs sur les enjeux et la problématique du régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale;
- De discuter sur les orientations du régime (systèmes adhésions, mode de financement, structuration, systèmes de gestion, etc.) ;
- De programmer les prochaines étapes de l'étude de faisabilité du régime à mettre en place.

Démarche méthodologique

L'atelier sera conduit de manière participative. Des introductions seront présentées afin de susciter des discussions de la part de tous les participants.

Participants

L'atelier qui durera 02 jours, regroupera les différents acteurs impliqués dans la mise en place du régime de protection sociale Agro-Sylvo-Pastorale. Y prendront part :

- Les membres du sous-groupe de travail
- Deux représentants du Ministère de l'Agriculture
- Un représentant du Ministère de l'Elevage
- Deux représentants du Ministère des Finances
- Un représentant du Ministère de la Fonction Publique
- Un représentant du ministère du développement social
- Deux représentants du ministère de la santé et de la prévention médicale
- Des représentants des plateformes des organisations professionnelles
- Des représentants des élus locaux
- Des représentants de l'Assemblée Nationale et du CRAES
- Les partenaires sociaux

Représentants des Ministères

(9 pers)

- 26. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique Rurale et de la Sécurité Alimentaire (Cabinet +DAPS) 2
- 29. Ministère de l'Economie et des Finances (Ibrahima Dia/Bassirou Diop Cellule DRSP) 2
- 31. Ministère de la Fonction Publique (Oumar Sarr/ Mme Diallo Ndéye BA) 2
- 32. Un représentant du ministère du développement social (1)
- 33. Un représentant du ministère de la santé et de la prévention médicale (Aboubakry FALL)
- 34. Un représentant du ministère de l'Elevage

Représentants des plateformes des organisations professionnelles

(8 pers)

- 36. CNCR (3)
- 37. Force Paysanne (1)
- 38. Confédération Paysanne (1)
- 39. UN3P A (1)
- 40. UN3P B (1)
- 41. MSD (1)

Représentation Nationale

(2 pers)

- 42. Assemblée Nationale (1)
- 43. CRAES (1)

Représentants des élus locaux

(3 pers)

- 44. AMS (1)
- 45. ANCR (1)
- 46. AEL (1)

Mutuelles de santé

(3 pers)

- 47. UMSD
- 48. UM PAMECAS
- 49. Concertation

Partenaires sociaux

(5 pers)

- 50. Patronat (CNP)
- 51. Syndicats (coalition syndicale pour le DSRP : M. DOUMBOUYA)
- 52. CNTS
- 53. CNTS FC
- 54. CNDS (M. Youssoupha WADE)

Organisations internationales

(2 pers)

- 55. UE
- 56. Banque Mondiale

AGENDA DE L'ATELIER

HORAIRES

ACTIVITES

JOURNEE 1

Cérémonie d'ouverture présidée par le Cabinet du Ministère de l'Agriculture :

9H – 9H 30

- Allocution CNCR
- Allocution BIT
- Mot d'ouverture du Représentant du Ministre

9H 30 – 10H

Présentation contexte, enjeux et problématiques de la mise en place du régime

10H – 10H 30

Discussions sur la première présentation

10H 30-11

Pause café

11H – 13H

Présentation suivie de discussions de la note de synthèse sur le régime de PS agro-sylvo-pastorale

13H – 14H 30

Pause déjeuner

14H 30 – 15H 30

Suite discussions sur le projet d'architecture du régime

15H 30 – 16H 30

Présentation et validation des prochaines étapes

16H 30 -17H

Pause café et Suspension des travaux

JOURNEE 2

Suite discussions et programmation plus détaillée prochaines étapes

9H – 10H

10H – 11H

Discussions avec les différentes filières (arachide, coton, céréales, riz, aviculture, pêche, horticulture, etc.) sur l'approche proposée

11H – 11H 30

Pause café

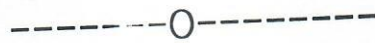
11 30 - 12H 30

Recommandations des filières

12H 30 – 13H

Recommandations des filières

Déjeuner



Liste des participants à l'atelier d'information sur le processus de mise en place d'un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale au Sénégal

Hôtel Ngor Diama, 15 et 16 mai 2006

Membres du sous groupe de travail

(24 pers)

1. Baba NGOM, CNCR
2. Marius DIA, CNCR
3. Ousmane FALL, CNCR
4. Ousmane NDIAYE, ASPRODEB
5. Aly Guèye NDIAYE, FENAGIE/PECH
6. Masse GNING, FONGS
7. Amsatou Thiaw CISSE, UNCAS
8. Moutar MANE, UN3P
9. Aminou DIOP, CPS
10. ANCR
11. Christine BOXTAL, BIT/STEP
12. Aly CISSE, BIT/STEP
13. Olivier Louis DIT GUERIN, BIT/STEP
14. Christian CHERON, CT/MAHRSA
15. Mékha BABOU, DAPS/MAHRSA
16. Julie BRAYER, DAPS/MAHRSA
17. Xavier MALON, BFP/MAHRSA
18. Aboubacar WADE, MFPTEOP
19. Charles FAYE, CNP (ROME)
20. Mbaye SENE, CAFSP/MSPM
21. Abdoulaye FALL, CSS
22. Cheikh Ibra FALL, AGIPM
23. Dembo DANFAKHA, DA/MEF
24. Mamadou DIALLO, CNDS

Représentants des Ministères

(9 pers)

- 26. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique Rurale et de la Sécurité Alimentaire (Cabinet +DAPS) 2
- 29. Ministère de l'Economie et des Finances (Ibrahima Dia/Bassirou Diop Cellule DRSP) 2
- 31. Ministère de la Fonction Publique (Oumar Sarr/ Mme Diallo Ndéye BA) 2
- 32. Un représentant du ministère du développement social (1)
- 33. Un représentant du ministère de la santé et de la prévention médicale (Aboubakry FALL)
- 34. Un représentant du ministère de l'Elevage

Représentants des plateformes des organisations professionnelles

(8 pers)

- 36. CNCR (3)
- 37. Force Paysanne (1)
- 38. Confédération Paysanne (1)
- 39. UN3P A (1)
- 40. UN3P B (1)
- 41. MSD (1)

Représentation Nationale

(2 pers)

- 42. Assemblée Nationale (1)
- 43. CRAES (1)

Représentants des élus locaux

(3 pers)

- 44. AMS (1)
- 45. ANCR (1)
- 46. AEL (1)

Mutuelles de santé

(3 pers)

- 47. UMSD
- 48. UM PAMECAS
- 49. Concertation

Partenaires sociaux

(5 pers)

- 50. Patronat (CNP)
- 51. Syndicats (coalition syndicale pour le DSRP : M. DOUMBOUYA)
- 52. CNTS
- 53. CNTS FC
- 54. CNDS (M. Youssoupha WADE)

Organisations internationales

(2 pers)

- 55. UE
- 56. Banque Mondiale

AfDS

57. Mme khardiata Lo N diaye

1 pers

Filières Agricoles

58. Coton

59. Riz

2 pers

Sociétés Régionales de Développement

60. SAED

61. SODEFITEX

62. SODAGRI

64. CSS

65. SOCAS

66. SONACOS

6 pers